

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 37  
Nb. de représentés : 12  
Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphan DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 34/1661 :**

Demande de concours de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) au titre de l'extension des horaires du réseau lecture publique

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MINATCHY Mariot (par Madame GUIEN Marie Claire), MALET Viviane (par Monsieur DIJOUX Stéphan), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David ( par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier), ARAYE Hélène (par Madame ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine) , RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par madame HOARAU Brigitte), BEDIER Corine (par (Monsieur Pascal BASSE).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, OMARJEE Mohammad, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Chantal AGATHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 septembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 06 septembre 2024.



Accusé de réception en préfecture  
9141171180040912-34-1661-DE  
Date de télétransmission : 17/09/2024  
Date de réception en préfecture : 17/09/2024

Michel FONTAINE

**Affaire n°34/1661 : Demande de concours de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) au titre de l'extension des horaires du réseau lecture publique.**

Médiathèque - Direction Générale des Services à la Population

**Le Maire informe** l'Assemblée que, dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), l'État accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à l'extension et l'évolution des horaires d'ouverture.

En matière de lecture publique, la Ville de Saint-Pierre a inscrit dans ses axes le développement de l'offre sur le territoire, avec l'ouverture de nouvelles bibliothèques et de nouveaux services.

Ces nouveaux services découlent d'une volonté d'accompagner au mieux le public, avec notamment la possibilité d'avoir accès à l'une des bibliothèques du réseau du lundi au dimanche.

Ainsi, la médiathèque Angelo Lauret de Grands-Bois poursuit en 2024 l'ouverture au public le dimanche après-midi.

Cette extension des horaires d'ouverture s'accompagnera d'un renforcement de l'équipe de la médiathèque de Grands-Bois et peut bénéficier d'un accompagnement financier de l'État.

Le plan de financement prévisionnel au titre de la DGD Bibliothèques 2024 est le suivant :

Etat / DAC 70 % : 44402 euros

Commune 30 % : 19030 euros

Total : 63432 euros

A ce titre, la Ville de Saint-Pierre peut déposer une demande de subvention auprès de la DAC Réunion pour l'accompagnement des frais supplémentaires de personne liés à l'extension et l'évolution des horaires d'ouverture.

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **De SOLLICITER la reconduction de l'aide de l'État pour la deuxième année consécutive, pour les dépenses relatives aux frais supplémentaires de personnel liés au projet d'extension et évolution des horaires d'ouverture**
- **D'AUTORISER le Maire ou son adjoint délégué à entreprendre les démarches nécessaires et signer les documents administratifs et techniques afférents à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240912-34-1661-DE  
Date de télétransmission : 17/09/2024  
Date de réception préfecture : 17/09/2024